



Négociations Annuelles Obligatoires 2025

LOIN DU COMPTE !

LA CFTC RESPONSABLE, OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE

LES AUGMENTATIONS EN DÉTAIL :

• Classes I et II :

- Augmentation générale 0,9%
- + augmentation complémentaire de 40 à 200 € brut pour les premiers niveaux de grille, afin de garantir une augmentation minimale à l'ancienneté de 70 € brut
- + 0,4 % d'évolution salariale, en moyenne, liée à l'ancienneté

• Classe III :

- Augmentation générale de 0,5 %
- + 0,8 % enveloppe dédiée aux augmentations individuelles

• Groupe A et B :

- 1,3 % pour les salariés et fonctionnaires groupe A et B dédié aux augmentations individuelles
- Une enveloppe spécifique de 0,5 % est consacrée aux mesures de promotion et de gestion de carrière
- Une enveloppe spécifique de 0,5 % est dédiée aux mesures individuelles des directeurs de secteur de la BGPN et directeurs d'établissement de la BSCC

• Mesures complémentaires :

- Le complément de rémunération et la prime ultra marine sont revalorisés de 1,3 % au 1^{er} juillet 2025
- Une enveloppe de 750 000 € est consacrée en 2025 à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les salariés classe III, les salariés et fonctionnaires des groupes A et B



1,3 % D'AUGMENTATION SALARIALE, CE N'EST PAS UN FAKE !

Que penser d'un niveau d'augmentation aussi faible pour les postiers alors que les résultats du Groupe La Poste 2024 sont positifs. C'est une bien triste façon de valoriser le travail des postiers en 2024.

La CFTC est particulièrement inquiète pour l'année 2025. On constate déjà sur le terrain une pression terrible sur les réorganisations en cours. **La CFTC** reste offensive pour vous défendre et défendre au mieux vos intérêts dans les nouvelles instances CSE qui ne facilitent pas un dialogue social de qualité. Les échanges sont tendus et La Poste reste sourde à nos demandes.

De nombreux points restent à améliorer ! La CFTC continue de revendiquer !

- ❖ Création d'un **13^e mois à La Poste**. C'est **urgent** !
- ❖ Prise en charge des abonnements de transport à hauteur de 75 %.
- ❖ Revalorisation du taux repas et des tickets restaurant.
- ❖ Refonte des grilles salariales et renégociation des minimas pour les salariés du groupe A.
- ❖ Mise en place d'une prime d'ancienneté par tranche afin de fidéliser les recrutements.
- ❖ Des augmentations générales pour tous les postiers.

Et surtout une prise en charge à 100% des cotisations de la mutuelle !

**REJOIGNEZ LA CFTC
POUR LA DEFENSE DE
VOS INTERETS !**

<http://www.cftclaposte.fr> 

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/> 

Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /Twitter 

